

**MAXULA PLACEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.380.832, un actif net de D : 15.344.492 et un bénéfice de la période de D : 143.619.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Paragraphe post Conclusion**

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 86,03% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 13,96% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 25 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019**

(Montants exprimés en dinars )

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>13 231 380</b>	<b>15 301 722</b>	<b>14 313 382</b>
Obligations et valeurs assimilées		12 820 152	14 842 518	13 855 232
T ires des Organismes de Placement Collectif		411 228	459 204	458 150
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 147 758</b>	<b>4 125 147</b>	<b>3 201 292</b>
Placements monétaires	5	2 147 808	4 125 138	3 201 272
Disponibilités		-50 (*)	9	20
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>1 694</b>	<b>106 980</b>	<b>205 155</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 380 832</b>	<b>19 533 849</b>	<b>17 719 829</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	34 934	43 283	43 046
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	1 406	1 871	1 825
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>36 340</b>	<b>45 154</b>	<b>44 871</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	14 691 240	18 693 327	17 074 792
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		516 355	636 415	144
Sommes distribuables de la période		136 897	158 953	600 022
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 344 492</b>	<b>19 488 695</b>	<b>17 674 958</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 380 832</b>	<b>19 533 849</b>	<b>17 719 829</b>

(\*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du premier trimestre 2019

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>173 306</b>	<b>187 012</b>	<b>759 764</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		173 306	187 012	745 324
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	14 440
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>7 156</b>	<b>21 684</b>	<b>77 076</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>180 462</b>	<b>208 696</b>	<b>836 840</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>-34 934</b>	<b>-43 283</b>	<b>-170 575</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>145 528</b>	<b>165 413</b>	<b>666 265</b>
<b>Autres produits</b>		-	-	114
<b>Autres charges</b>	13	<b>-4 356</b>	<b>-5 376</b>	<b>-21 137</b>
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		<b>-200</b>	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>140 972</b>	<b>160 037</b>	<b>645 242</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 075	-1 084	-45 220
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>136 897</b>	<b>158 953</b>	<b>600 022</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 075	1 084	45 220
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-4 061	-5418	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		6 708	16806	26 081
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>143 619</b>	<b>171 425</b>	<b>684 117</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>143 619</b>	<b>171 425</b>	<b>684 117</b>
Résultat d'exploitation	140 972	160 037	645 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-4 061	-5 418	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 708	16 806	26 081
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-579 179</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-2 474 085</b>	<b>241 864</b>	<b>-1 505 386</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	4 027 245	5 600 856	33 490 153
- Régularisation des sommes non distribuables	1 256	1 982	31 495
- Régularisation des sommes distribuables	164 504	217 017	1 087 009
<b>Rachats</b>			
- Capital	-6 412 483	-5 365 865	-34 897 786
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 217	-2 031	-34 942
- Régularisation des sommes distribuables	-252 390	-210 095	-1 181 315
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 330 466</b>	<b>413 289</b>	<b>-1 400 448</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	17 674 958	19 075 406	19 075 406
En fin de période	15 344 492	19 488 695	17 674 958
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	169 385	183 378	183 378
En fin de période	145 723	185 714	169 385
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,299</b>	<b>104,939</b>	<b>104,348</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,91%</b>	<b>0,88%</b>	<b>3,61%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2019

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres:**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019, à D : 13.231.380 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2019</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>12 387 588</b>	<b>12 820 152</b>	<b>83,55%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>3 370 017</b>	<b>3 453 636</b>	<b>22,51%</b>
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	50 000	51 952	0,34%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	91 882	95 405	0,62%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	40 000	40 213	0,26%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	702 348	4,58%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	40 000	40 865	0,27%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	80 000	80 460	0,52%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	100 000	102 482	0,67%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	312 791	2,04%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	32 500	32 727	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	21 435	21 840	0,14%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	80 000	81 379	0,53%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	50 000	52 052	0,34%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	70 000	70 711	0,46%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	80 000	83 890	0,55%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	120 000	126 312	0,82%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	70 000	71 796	0,47%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	80 000	81 719	0,53%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	160 110	1,04%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	79 940	80 023	0,52%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	60 000	60 550	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	20 000	21 067	0,14%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	180 000	183 293	1,19%

Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	120 000	125 735	0,82%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	168 837	1,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	160 759	1,05%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	212 264	1,38%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	130 000	133 913	0,87%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	14 260	14 419	0,09%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	80 000	83 724	0,55%
<b>Emprunt National</b>		<b>165 973</b>	<b>174 471</b>	<b>1,14%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	60 000	62 305	0,41%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	75 000	77 975	0,51%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	30 973	34 191	0,22%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>8 851 598</b>	<b>9 192 045</b>	<b>59,90%</b>
BTA 10-2020 - 5,5%	1 163	1 122 848	1 174 551	7,65%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	899 775	5,86%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	396 727	2,59%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	754 931	4,92%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	505 076	3,29%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 029 085	6,71%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	491 718	3,20%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	922 546	6,01%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	686 573	4,47%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 301 551	8,48%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 029 512	6,71%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>401 184</b>	<b>411 228</b>	<b>2,68%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 836	401 184	411 228	2,68%
<b>Total</b>		<b>12 788 772</b>	<b>13 231 380</b>	<b>86,23%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>86,03%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>	<b>2 140 681</b>	<b>2 147 808</b>	<b>14,00%</b>
Banque Nationale Agricole	2 140 681	2 147 808	14,00%
<b>Total général</b>	<b>2 140 681</b>	<b>2 147 808</b>	<b>14,00%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>13,96%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2019 à D : 1.694, contre D : 106.980 au 31 mars 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	1 579	106 912	205 063
Autres	115	68	92
<b>Total</b>	<b>1 694</b>	<b>106 980</b>	<b>205 155</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2019 à D : 34.934, contre D : 43.283 au 31 mars 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Maxula Bourse	23 341	28 920	28 761
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 956	8 618	8 571
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 637	5 745	5 714
<b>Total</b>	<b>34 934</b>	<b>43 283</b>	<b>43 046</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 1.406, contre D : 1.871 au 31 mars 2018 et se détaille ainsi

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	1 244	1 691	1 649
TCL	162	180	176
<b>Total</b>	<b>1 406</b>	<b>1 871</b>	<b>1 825</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019, se détaillent comme suit :

### **Capital 31-12-2018**

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

### **Souscriptions réalisées**

Montant	4 027 245
Nombre de titres émis	39 951
Nombre d'actionnaires nouveaux	137

### **Rachats effectués**

Montant	(6 412 483)
Nombre de titres rachetés	(63 613)
Nombre d'actionnaires sortants	(152)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 061)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	6 708
Régularisation des sommes non distribuables	(961)
Frais de négociation de titres	-

### **Capital au 31-03-2019**

Montant	14 691 240
Nombre de titres	145 723
Nombre d'actionnaires	615

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 173.306, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019, contre D : 187.012 à l'issue de la même période close le 31 mars 2018, et se détaillent comme suit :

	<b>du 01/01 au 31/03/2019</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2018</b>	<b>Année 2018</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	56 564	64 738	254 316
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	116 742	122 274	491 008
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	14 440
<b>TOTAL</b>	<b>173 306</b>	<b>187 012</b>	<b>759 764</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 à D : 7.156, contre D : 21.684 à l'issue de la même période close le 31 mars 2018, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	<b>du 01/01 au 31/03/2019</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2018</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des dépôts à vue	7 156	14 329	57 396
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	7 059
Intérêts des billets de trésorerie	-	7 355	12 621
<b>TOTAL</b>	<b>7 156</b>	<b>21 684</b>	<b>77 076</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 à D : 34.934, contre D : 43.283 à l'issue de la même période close le 31 mars 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<b><u>du 01/01 au 31/03/2019</u></b>	<b><u>du 01/01 au 31/03/2018</u></b>	<b><u>Année 2018</u></b>
Commission de gestion	23 341	28 920	113 970
Commission de dépôt	6 956	8 618	33 963
Commission de distribution	4 637	5 745	22 642
<b>Total</b>	<b><u>34 934</u></b>	<b><u>43 283</u></b>	<b><u>170 575</u></b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 à D : 4.356, contre D : 5.376 à l'issue de la période close le 31 mars 2018, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2018</u>	<u>Année 2018</u>
Redevance du CMF	3 890	4 820	18 995
TCL	465	555	2 137
Autres	1	1	5
<b>Total</b>	<b><u>4 356</u></b>	<b><u>5 376</u></b>	<b><u>21 137</u></b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.